

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS613

présenté par
M. Lecamp et Mme Lingemann

ARTICLE 1ER BIS A

À l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élaboration d'une stratégie nationale « industrie verte » doit reposer, et c'est d'ailleurs prévu dans la rédaction de l'article, sur une concertation large associant les collectivités territoriales, les représentants des acteurs privés dont les chambres consulaires, les groupements d'entreprises, les syndicats, les associations et les représentants des acteurs publics. Or, il est nécessaire de lui laisser le temps d'établir un diagnostic commun et de dégager des orientations consensuelles. Il est donc réaliste d'imaginer une stratégie nationale industrie verte ne pourrait utilement être mise en œuvre qu'à partir de 2024.